Conseil d'administration
Séance du 7 novembre 2023
Délibération n°2023-076

SERVICE DES AFFAIRES STATUTAIRES ET JURIDIQUES

Rapport Social Unique 2022

Le conseil d'administration,

Vu le Code Général de la fonction publique, et notamment ses articles L251-1 et suivants ;
Vu le Code l'éducation, et notamment son article L712-3 ;
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;
Vu les statuts de l'université Bretagne Sud modifiés ;
Vu la présentation du Rapport Social Unique 2022 et le débat qui s'en est suivi lors de la séance du CSA du 2 octobre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le rapport social unique 2022.

Le document est rendu public par le biais d'une publication sur le site Internet de l'établissement.

Document en annexe :

- Rapport Social Unique 2022

Décompte des votes :			
		Suffrages exprimés :	*19*
Membres en exercice :	*27*	*Pour :*	*19*
Membres présents :	*14*	*Contre :*	*0*
Membres représentés :	*5*	*Abstentions :*	*0*

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Signé électroniquement par : Sébastien Le Gall
Date de signature : 09/11/2023
Qualité : VP CA, RH et Finances

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 14 novembre 2023

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr